

DEMANDE DE SUBVENTION INCITATIVE AUX APPRENTIS

Service Canada administre la Subvention incitative aux apprentis (SIA). Ce document contient le formulaire requis pour présenter votre demande de subvention. Veuillez lire attentivement les instructions qui suivent avant de remplir le formulaire. Pour que nous puissions traiter votre demande, vous devez remplir le formulaire, le signer à l'encre et nous le soumettre avec tous les documents justificatifs requis.

Qu'est-ce que la subvention incitative aux apprentis (SIA)?

La Subvention incitative aux apprentis se présente sous la forme d'une subvention imposable d'un montant de 1 000 \$ par année, jusqu'à un maximum de 2 000 \$ par personne. La Subvention est offerte aux apprentis une fois qu'ils ont terminé avec succès la première ou deuxième année (ou l'équivalent) de leur programme d'apprenti d'un métier désigné Sceau rouge.

La SIA vise à :

Accroître l'accès à l'apprentissage pour les métiers du Programme des normes interprovinciales Sceau rouge en aidant les apprentis à assumer des dépenses associées au volet théorique de leur formation comme l'achat d'outils et d'autre matériel nécessaires à l'apprentissage en cours d'emploi et les frais de déplacement.

Encourager l'apprenti à progresser conformément aux exigences relatives à la formation technique théorique et à la formation en cours d'emploi dès les premières années de son programme d'apprenti, de manière à accélérer l'obtention de la reconnaissance professionnelle.

Promouvoir la mobilité interprovinciale en augmentant le nombre des apprentis inscrits dans les métiers Sceau rouge et qui obtiennent leur certificat du même nom.

Suis-je admissible?

Pour être admissible au programme de la SIA, vous devez :

- être un citoyen canadien, un résident permanent ou une personne protégée¹, aux termes de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés;
- ne pas être un élève du secondaire (il existe certaines exceptions, veuillez consulter la définition d'étudiants du secondaire dans la partie DÉFINITIONS);
- être un apprenti inscrit auprès d'une autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage d'un métier du Programme des normes interprovinciales Sceau rouge qui est désigné en tant que tel dans votre région ou territoire (veuillez consulter la section DÉFINITIONS du présent formulaire de demande pour obtenir plus de détails);
- être un apprenti inscrit auprès d'un employeur, d'un fonds de fiducie pour la formation, d'un centre de formation d'un syndicat, d'un comité conjoint de formation et d'apprentissage ou d'une autorité en matière d'apprentissage;
- être en mesure de fournir des preuves de votre progrès au sein du programme d'apprentissage en démontrant que vous avez complété avec succès la première ou deuxième année (niveau/bloc) (veuillez consulter le tableau *Documents justificatifs* et la section DÉFINITIONS).

¹Les résidents permanents et les personnes protégées doivent fournir une copie de leur attestation de statut de Citoyenneté et Immigration Canada.

COMMENT DOIS-JE PRÉSENTER MA DEMANDE?

Vous devez envoyer une demande distincte pour chaque niveau de la subvention.

Envoyer votre demande dûment remplie avec une preuve d'inscription et de progrès qui correspond au niveau pour lequel vous faites une demande à votre Centre de Traitement de Service Canada (voir la listes des centres à la page 6).

Y a-t-il une date limite?

Oui. Vous devez présenter votre demande avant **le 30 juin** de l'année suivant l'année civile où vous avez progressé dans votre programme d'apprenti. Par exemple, si vous avez terminé votre formation technique ainsi que celle en milieu de travail prévue dans le cadre de votre première année (niveau/bloc) d'apprentissage en février 2012, vous avez jusqu'au 30 juin 2013 pour soumettre votre demande.

Si vous n'avez pas en main le document justificatif dont vous avez besoin (ou les documents justificatifs), soumettez votre demande au plus tard le 30 juin qui est la date limite. Une fois que vous avez reçu votre document justificatif, vous devez envoyer les documents à Service Canada. Service Canada tiendra compte de la date originale du cachet postal de votre demande en papier.

Quel est le montant maximum que je peux recevoir?

Les apprentis admissibles peuvent recevoir un maximum de 2 000 \$ à vie après avoir terminé leur première et deuxième année (niveau/bloc).

À qui dois-je m'adresser pour obtenir de plus amples renseignements?

Pour en savoir plus ou pour obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, communiquez avec nous par les moyens suivants :

- | | |
|----------------|--|
| CLIQUEZ | sur l'adresse servicecanada.gc.ca |
| APPELEZ | le 1-866-742-3644; ATS: 1-866-909-9757 |
| VISITEZ | un Centre Service Canada |

Remarque importante

Nous ne pouvons traiter les demandes incomplètes ni les demandes qui ne comprennent pas tous les documents justificatifs requis.

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS PAR PROVINCE/TERRITOIRE D'INSCRIPTION

REMARQUE : Le tableau suivant fournit une liste des documents qui doivent accompagner votre formulaire en tant que preuve d'inscription et de progrès dans votre programme d'apprentissage. Veuillez fournir une copie des documents requis pour la province ou territoire dans lequel vous êtes inscrit en tant qu'apprenti. Certains métiers peuvent nécessiter des documents justificatifs différents, pour plus d'information, consultez le site Web de Service Canada à servicecanada.gc.ca/fra/gdc/apprentissage.shtml

En faisant une demande en vertu de la SIA, vous autorisez Service Canada à partager les renseignements recueillis dans cette demande avec l'autorité responsable de l'apprentissage de votre province ou territoire auprès de laquelle vous êtes inscrit afin de confirmer/vérifier votre participation au programme d'apprentissage et de déterminer si vous êtes admissible ou non à la SIA et pour d'autres fins nécessaires pour l'administration et l'exécution du programme de la SIA.

ALBERTA

- Copie de la **Carte d'identité de l'apprenti** (Apprentice Identification Card) émise par le gouvernement de l'Alberta, l'Enseignement postsecondaire et de la technologie, Apprentissage et entraînement d'industrie (Advanced Education and Technology, Apprenticeship and Industry Training), **ET**
- Copie signée de la **lettre d'attestation de réussite de niveau** (Period Completion) émise par le gouvernement de l'Alberta, l'Enseignement postsecondaire et de la Technologie, Apprentissage et Entraînement d'industrie (Advanced Education and Technology, Apprenticeship and Industry Training). (La lettre Period Technical Training n'est pas acceptée)

Remarque : Les coiffeurs et coiffeuses doivent fournir leur Certificat de qualification attestant leur progression pour la subvention de deuxième année.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

- Copie signée de la **lettre de confirmation officielle du niveau atteint** (Confirmation of progression) émise par le gouvernement de la Colombie-Britannique de l'Industry Training Authority (ITA).

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

- Copie de la page couverture et de la page 4 du **carnet d'apprenti** (log book) émis par le ministère de l'Éducation du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, **ET**
- Copie signée de la lettre de **Subvention incitative aux apprentis** (Apprenticeship Incentive Grant) émise par le gestionnaire de la formation en apprentissage du ministère de l'Éducation du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

MANITOBA

- Copie de la **fiche d'inscription certificat de l'apprenti** (Apprenticeship Registration Card) émise par le gouvernement du Manitoba, **ET**
- Copie de la **lettre d'attestation du niveau atteint** (Level Completion Letter) émise par le gouvernement du Manitoba et **signée** par le directeur exécutif de la Direction de l'apprentissage.

NOUVEAU-BRUNSWICK

- Copie de la **Carte d'identité de l'apprenti format poche** émise par le ministère de l'Éducation postsecondaire de la Formation et du Travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick, **ET**
- Copie signée de la **Lettre officielle du niveau atteint** émise par le ministère de l'Éducation postsecondaire de la Formation et du Travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

NOUVELLE-ÉCOSSE

- Copie de la **Carte d'identité apprenti format portefeuille** (ID wallet card) émise par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, **ET**
- Copie signée de la **Lettre de rapport de progression** (Record of Progress) émise par le bureau d'apprentissage de la Nouvelle-Écosse.

NUNAVUT

- **Pour la subvention de première année**, une copie du **Certificat de statut de niveau deux** (Certificate Of Status for the second period level) émis par le gouvernement du Nunavut.
- **Pour la subvention de deuxième année**, une copie du **Certificat de statut de niveau trois** (Certificate Of Status for the third period level) émis par le gouvernement du Nunavut.

ONTARIO

- Copie **recto-verso** de la **Carte d'inscription format portefeuille** (Registration Wallet Card) émise par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) du gouvernement de l'Ontario, OU selon le cas, la **lettre confirmant la date d'inscription** émise par MFCU, **ET**

- Copie de la Lettre officielle de confirmation de formation en classe (Confirmation of In-School Training Letter) émise par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

REMARQUE : Pour être admissible à la subvention de niveau 1, l'apprenti doit être inscrit en tant qu'apprenti depuis au moins 12 mois et au moins 24 mois pour la subvention de niveau 2.

Si vous avez des questions concernant vos documents justificatifs ou votre demande, veuillez composer le 1-866-742-3644 (ATS : 1-866-909-9757) pour de plus amples renseignements.

QUÉBEC - Commission de la construction du Québec (CCQ)

- Copie **recto-verso** du **Certificat de compétence-apprenti** émise par la CCQ, **ET**
- Copie signée de la lettre d'**Attestation de réussite** de premier ou deuxième niveau émise par la CCQ.

QUÉBEC - Emploi-Québec (E-Q)

Métiers à qualification réglementée :

- Copie de la **Carte d'apprenti** émise par E-Q, **ET**
- Copie signée de la **Lettre Attestation de participation** émise par E-Q.

Métiers à qualification volontaire :

- Copie de la **Démarche de qualification professionnelle** (avis 1002A) émise par E-Q, **ET**
- Copie de la **Lettre Attestation de participation** émise par E-Q.

SASKATCHEWAN

- **Pour la subvention de première année**, une copie de la **Carte de deuxième année** (Y2 card) émise par la Commission d'apprentissage et de la reconnaissance professionnelle de la Saskatchewan, **OU**
- **Pour la subvention de deuxième année**, une copie de la **Carte de troisième année** (Y3 card) émise par la Commission d'apprentissage et de la reconnaissance professionnelle de la Saskatchewan.

Remarque : Les coiffeurs et coiffeuses doivent fournir leur Certificat d'achèvement d'un programme d'apprentissage (Certificate of Completion of Apprenticeship) attestant leur inscription pour la subvention de deuxième année.

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

- Copie de la **Carte d'identité de l'apprenti format portefeuille** (ID wallet card) émise par le ministère de l'éducation du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, **ET**
- Copie signée de la **Lettre de confirmation de niveau / bloc complété** (Confirmation of Block / Level Completed) émise par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

- **Pour la subvention de première année**, une copie du **certificat de statut de niveau deux** (Certificate of Status for the second level) émise par la Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle des métiers et professions du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, **OU**
- **Pour la subvention de deuxième année**, une copie du **certificat de statut de niveau trois** (Certificate of Status for the third level) émis par la Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle des métiers et professions du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

YUKON

- Copie de la **Carte d'inscription** (Registration Card) émise par la Direction de l'enseignement postsecondaire du ministère de l'Éducation du Yukon, **ET**
- Copie signée de la **Lettre d'attestation du niveau atteint** (Level Completion Confirmation Letter) émise par la Commission de l'apprentissage du ministère de l'Éducation du Yukon.

Pour obtenir plus de renseignements veuillez consulter la section Modalités à la page suivante.

MODALITÉS DE PROVISION DE LA SUBVENTION INCITATIVE AUX APPRENTIS

MODALITÉS ET CALENDRIER DE VERSEMENT

Les apprentis admissibles recevront un versement dès qu'on aura approuvé leur demande et vérifié qu'ils ont bien terminé avec succès la première année (niveau/bloc) ou la deuxième année (niveau/bloc) de leur formation d'apprenti, comme convenu par l'autorité en matière d'apprentissage de la province ou du territoire où l'apprenti est inscrit. L'admissibilité des apprentis dépend aussi de l'authentification de l'identité, de la vérification de l'inscription de l'apprenti, de la détermination de la réception des versements maximaux en vertu de la SIA et de la réception des documents justificatifs nécessaires par le Centre Service Canada concerné.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun député de la Chambre des communes ne peut participer à la présente entente ni bénéficier d'avantages pouvant en découler.

MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant maximal que l'on peut verser à un apprenti admissible par demande approuvée est 1 000 \$ pour chacune des deux premières années de formation d'apprenti approuvée. Le maximum viager est de 2 000 \$ par personne.

PAIEMENT ASSUJETTI À L'AFFECTATION DE FONDS PAR LE PARLEMENT

Toute somme qui vous est payable en vertu de la présente demande de subvention est assujettie à l'affectation de fonds par le Parlement pour l'exercice financier au cours duquel le paiement doit être fait et au maintien des niveaux de financement actuels et prévus relativement au programme de la Subvention incitative aux apprentis. Si le Conseil du Trésor du Canada en venait à annuler ce programme ou à réduire son niveau de financement, EDSC pourrait annuler l'entente en vertu de laquelle il doit verser la subvention ou réduire le montant de l'aide financière payable aux termes de cette entente.

REVENU IMPOSABLE

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la subvention fait partie des revenus imposables.

DÉFINITIONS

AUTORITÉ EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE

Pour chaque province et territoire, il y a un organisme administratif responsable de la formation d'apprenti. Cet organisme est habituellement une direction générale liée au ministère de l'Éducation et de la Formation de la province ou du territoire. Il est responsable de la formation, de la réglementation et de la reconnaissance professionnelle relative au programme d'apprentissage de leur province/territoire.

ÉTUDIANT DU SECONDAIRE

Les apprentis inscrits à un programme de formation pour adultes ou de recyclage professionnel et les apprentis du Québec en voie d'obtenir leur diplôme d'études professionnelles (DEP) ne sont pas considérés comme des étudiants de niveau secondaire.

EXEMPTION

Le processus grâce auquel un apprenti, s'il possède un apprentissage antérieur considérable (soit programme de préemploi) et/ou de l'expérience, peut s'inscrire à un niveau supérieur de l'apprentissage.

MÉTIER SCEAU ROUGE

Un métier qui a été sélectionné par le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage pour être inclus dans le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge. La formation et l'accréditation se fondent sur des normes nationales, et les provinces et territoires qui participent au Programme pour le métier concerné ou la profession concernée ont le droit d'apposer le Sceau rouge sur les certificats des candidats satisfaisant aux critères de compétence. Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous à l'adresse suivante : sceau-rouge.ca/w.2lc.4m.2@-fra.jsp

PERSONNE PROTÉGÉE

Personne qui se trouve hors de son pays d'origine et craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, sa religion, sa nationalité, ses opinions politiques ou son appartenance à un groupe social. Une personne protégée doit soumettre une copie de leur attestation de statut de personne protégée (IMM 5292) émise par Citoyenneté et Immigration Canada.

PROGRÈS

Vous devez démontrer des progrès au sein de votre programme d'apprentissage, tant pour la formation en classe qu'en milieu de travail. On déterminera si vous avez terminé avec succès la première ou la deuxième année (niveau/bloc) d'un programme d'apprentissage en fonction des exigences de votre programme d'apprentissage. La preuve de progrès sera évaluée selon les documents justificatifs qui accompagneront votre demande. Pour plus d'information, veuillez consulter la partie DOCUMENTS JUSTIFICATIFS PAR PROVINCE/TERRITOIRE D'INSCRIPTION de votre formulaire de demande.

RÉSIDENT PERMANENT

Un résident permanent est une personne qui habite au Canada de façon permanente, mais qui n'est pas un citoyen canadien. Un résident permanent qui a un numéro d'assurance sociale débutant par 9, doit soumettre une copie de leur carte de résident permanent émise par Citoyenneté et Immigration Canada.

DEMANDE DE SUBVENTION INCITATIVE AUX APPRENTIS
À L'USAGE DU MINISTÈRE

Date de réception (jj-mm-aaaa)	Demande envoyée au centre de traitement par la poste	Service	Code de l'établissement
Énoncé de confidentialité Les renseignements que vous fournissez sont recueillis en vertu des paragraphes 5(1) et 5(2) ainsi que de l'article 7 de la <i>Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social</i> afin de gérer et d'administrer la Subvention incitative aux apprentis (SIA). Votre numéro d'assurance sociale (NAS) est recueilli en vertu de la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti conformément à la Directive sur le numéro d'assurance sociale du Secrétariat du Conseil du Trésor, qui considère la SIA comme étant un utilisateur autorisé du NAS. Le NAS servira de numéro d'identification de dossier et sera combiné à d'autres renseignements afin de valider votre demande et de gérer et d'administrer le programme de la SIA. La participation à la SIA est volontaire. Les personnes qui refusent de fournir leurs renseignements personnels verront leur demande de participation à la SIA refusée. Les renseignements que vous fournissez pourraient être partagés avec les autorités provinciales et territoriales en matière d'apprentissage, avec l'établissement de formation, ou avec l'employeur auprès duquel vous êtes inscrit dans le but de confirmer ou de vérifier votre participation au programme d'apprentissage, afin de déterminer si vous êtes admissible à la SIA, ou pour d'autres fins nécessaires pour la gestion et l'administration du programme de la SIA. La gestion et l'administration de la SIA signifient l'élaboration et la mise en œuvre du programme et peuvent inclure des enquêtes sur des allégations d'actes répréhensibles ainsi que des vérifications. Les renseignements pourraient être utilisés à des fins d'analyses des politiques, de recherche, d'évaluation, de communication et/ou de commercialisation. Afin de mener ces activités, diverses sources d'information dont le ministère a le contrôle et la garde peuvent être liées entre elles. Cependant, ces utilisations additionnelles ou le partage de vos renseignements personnels n'influenceront jamais la décision administrative qui sera prise par rapport à votre demande. Les renseignements que vous fournissez pourraient être partagés avec l'Agence du revenu du Canada aux fins de l'impôt, avec le ministère de la Justice pour l'administration de la <i>Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales</i> , avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada afin de pouvoir vous verser un paiement ou de verser un paiement à votre institution financière, et avec d'autres organismes du gouvernement fédéral à des fins de gestion et de mise en œuvre de la SIA, au besoin. Vos renseignements personnels sont gérés conformément aux paragraphes 5(1) et 5(2) et à l'article 7 de la <i>Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social</i> , de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> et des autres lois applicables. Vous avez le droit de protection et d'accès à vos renseignements personnels, comme il est décrit dans le Fichier de renseignements personnels, numéro RHDC PPU 297. Les instructions nécessaires à l'accès à ces renseignements sont décrites dans une publication du gouvernement intitulée Info Source, accessible sur le site Web à l'adresse : http://www.infosource.gc.ca Vous pouvez aussi accéder à Info Source en ligne dans les centres Service Canada.			
TOUTES LES CASES MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE (*) SONT OBLIGATOIRES ET DOIVENT ÊTRE REMPLIES. VOIR NOTES CI-APRÈS POUR LES PARTIES 2 ET 3. LES CASES IDENTIFIÉES AUX PARTIES 2 ET 3 SONT OBLIGATOIRES SEULEMENT POUR LES APPRENTIS INSCRITS EN ONTARIO. Veuillez noter qu'en faisant une demande en vertu de la SIA, vous autorisez Service Canada à partager les renseignements recueillis dans cette demande avec l'autorité responsable de l'apprentissage de votre province ou territoire auprès de laquelle vous êtes inscrit afin de confirmer/vérifier votre participation au programme d'apprentissage et de déterminer si vous êtes admissible ou non à la SIA et pour d'autres fins nécessaires pour l'administration et l'exécution du programme de la SIA.			
PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR (Le demandeur doit remplir les champs obligatoires*)			
*1. Nom de famille		*2. Prénom	
*3. Date de naissance (jj-mm-aaaa)	*4. Numéro d'assurance sociale	*5. Province d'inscription	
*6. Adresse Permanente (Indiquez votre adresse municipale, ville/municipalité et province/territoire)			*Code Postal
7. Adresse postale (si elle est différente de l'adresse permanente, indiquez votre adresse municipale, ville/ municipalité et province/territoire)			Code Postal
*8. N° de téléphone	9. Autre n° de téléphone	*10. N° provincial/territorial d'identification de l'apprenti	*11. Date d'inscription comme apprenti (jj-mm-aaaa)
*12. Nom de votre métier désigné Sceau rouge		*13. Êtes-vous un citoyen Canadien? Si Non, êtes vous <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Résident permanent ou <input type="checkbox"/> Personne protégée	
*14. Pour quelle année (niveau/bloc) de votre programme d'apprenti présentez-vous une demande? (il faut présenter une demande séparée pour chaque année (niveau/bloc) <input type="checkbox"/> Première année (niveau/bloc) <input type="checkbox"/> Deuxième année (niveau/bloc)		*15. Étiez-vous un étudiant au secondaire au moment où vous avez terminé le niveau du programme d'apprentissage pour lequel vous présentez actuellement une demande? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
*16. Au moment de vous inscrire comme apprenti, avez-vous été exempté d'un ou plusieurs niveaux complets en raison de votre expérience de travail passée et des cours déjà suivis en classe? (Ne s'applique pas aux apprentis inscrits auprès de la CCQ) Si oui, à quel niveau, année ou bloc avez-vous reçu une exemption? <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
*17. Dans quelle langue officielle désirez-vous qu'on communique avec vous? <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais			
PARTIE 2 - ANTÉCÉDENTS DE FORMATION D'APPRENTI EN MILIEU DE TRAVAIL AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS (*Obligatoire seulement pour les apprentis inscrits en Ontario. Doit être remplie par le demandeur.)			
*18. Nom de l'employeur ou de l'établissement le plus récent		*19. Nom de la personne-ressource	
*20. Adresse postale de l'employeur (indiquer la ville, la province/territoire, et le code postal)		*21. Lieu de travail	
*22. N° de téléphone	*23. Date de début d'emploi (mm-aaaa)	*24. Date de cessation d'emploi (mm-aaaa)	

PARTIE 2 (suite) - LES CASES DE LA PARTIE 2 PORTANT UN ASTÉRISQUE SONT OBLIGATOIRES SEULEMENT POUR LES APPRENTIS INSCRITS EN ONTARIO.

25. Nom de l'employeur ou de l'établissement		26. Nom de la personne-ressource
27. Adresse postale de l'employeur (indiquer la ville, la province/territoire, et le code postal)		28. Lieu de travail
29. N° de téléphone	30. Date de début d'emploi (mm-aaaa)	31. Date de cessation d'emploi (mm-aaaa)

PARTIE 3 - RENSEIGNEMENTS SUR LA FORMATION TECHNIQUE D'APPRENTI EN CLASSE (*Obligatoire seulement pour les apprentis inscrits en Ontario. Doit être remplie par le demandeur.)

*32. Nom de l'établissement de formation	*33. Nom du programme de formation/cours
*34. Quand avez-vous terminé votre formation en classe pour le niveau pour lequel vous faites une demande? _____ (jj-mm-aaaa)	

PARTIE 4 - DÉPÔT DIRECT (À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR)

Remarques
1. Vous pouvez utiliser le dépôt direct seulement si votre institution financière est située au Canada.
2. Cette section est facultative. Vous n'êtes pas obligé de la remplir pour présenter une demande de Subvention incitative aux apprentis.

Voulez-vous que la SIA soit déposée directement dans votre compte bancaire?

Oui (Remplissez cette section) Non (Passez à la partie 5)

Compte-chèques, veuillez joindre un chèque personnalisé non signé. Inscrivez le mot « NUL » sur le chèque, ou

Compte-chèques ou d'épargne, veuillez fournir les renseignements ci-dessous :

N° de la succursale N° de l'établissement Numéro de compte

Personne au nom de laquelle le compte a été ouvert N° de téléphone de votre établissement financier

Remarque : Si vous choisissez la méthode de paiement par dépôt direct et que les renseignements relatifs à votre compte bancaire changent ou que vous déménagez, veuillez nous en aviser dès que possible. Veuillez composer le numéro sans frais applicable au programme des subventions aux apprentis 1-866-742-3644 (ATM : 1-866-909-9757) ou visiter un Centre Service Canada.

PARTIE 5 - ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI (FACULTATIF) (À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR)

Il est important de souligner que vous n'êtes pas obligé de remplir la présente section, et que les renseignements qui y sont compris ne sont pas essentiels au processus de demande de la Subvention incitative aux apprentis. Ces renseignements serviront seulement à des fins statistiques.

Êtes-vous ? <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	Êtes-vous Autochtone ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Êtes-vous une personne handicapée ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Est-ce que vous vous considérez comme un membre d'une minorité visible ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

***PARTIE 6 - DÉCLARATION**

(À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR)

JE DÉCLARE QUE :

- J'ai lu et compris les modalités et leurs applications, leurs usage et divulgation, et je comprends qu'en faisant une demande en vertu de la SIA, j'autorise le partage de renseignements entre Service Canada et mon autorité provincial ou territoriale en matière d'apprentissage pour l'administration et l'exécution de la SIA.
- Les renseignements que j'ai fournis dans la présente demande et dans les documents justificatifs, sont vrais, exacts et complets à tous les égards.
- Je suis conscient que si les renseignements fournis ci-dessus sont inexacts, faux ou trompeurs, je devrai peut-être rembourser une partie ou l'intégralité de la somme que j'aurai reçue sous forme d'aide financière.

Signature du demandeur_____
Date**PARTIE 7 - OÙ ACHEMINER VOTRE DEMANDE ET VOS DOCUMENTS JUSTIFICATIFS****Pour les apprentis inscrits en Colombie-Britannique, au Yukon, en Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, en Saskatchewan et au Manitoba :**

Centre de traitement des subventions aux apprentis pour l'Ouest,
Centre Service Canada de Calgary Sud
6712, rue Fisher SE, bureau 100
Calgary (Alberta)
T2H 2A7

Pour les apprentis inscrits à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Écosse, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador :

Centre de traitement des subventions aux apprentis pour l'Est,
Centre Service Canada de Miramichi
139 Blvd Douglastown
Miramichi (Nouveau Brunswick)
E1V 0A4

Pour les apprentis inscrits au Québec :

Centre de traitement des subventions aux apprentis du Québec,
Centre Service Canada
C.P. 10800, succ. Ste-Foy
Québec Québec
G1V 5B4

PART 8 - ÉVALUATION - VALIDATION DES DOCUMENTS

(Doit être remplie par un agent du centre de traitement de Service Canada)

PREUVE D'ADMISSIBILITÉ DU DEMANDEUR (Voir tableau des "Documents justificatifs")**Document d'inscription de l'apprenti, ET****Documents attestant de la progression pour la première subvention, OU****Documents attestant de la progression pour une deuxième subvention****PART 9 - RECOMMANDATION ET APPROBATION**

(Doit être remplie par un agent du centre de traitement de Service Canada)

La présente demande de Subvention Incitative aux Apprentis est :

Approuvée

Refusée

Le client est admissible à une SIA pour le :Première année
(niveau/bloc)Deuxième année
(niveau/bloc)

Signature et titre de l'Agent recommandeur de Service Canada

Date

Signature et titre du gestionnaire du centre de traitement de Service Canada qui approuve la demande

Date

L'aide financière est accordée conformément aux Modalités de la Subvention incitative aux apprentis et son versement est conforme à l'article 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques.